

# ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

## MATERNELLE ET PRIMAIRE

### TARIFS MENSUELS EXTRANET - DEMI-PENSION

#### CONTRIBUTION ET COTISATIONS

- Contribution des familles

6 catégories (A,B,C,D,E,F) calculées selon le revenu fiscal de référence des représentants légaux (avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022) :

Catégorie	Revenu fiscal de référence	Contribution annuelle	Contribution mensuelle
<b>A</b>	De 0 à 24 000 €	470 €	47 € /mois
<b>B</b>	De 24 001 € à 36 000€	652 €	65.20 € /mois
<b>C</b>	De 36 001 € à 50 000 €	790 €	79 € /mois
<b>D</b>	De 50 001 € à 70 000€	918 €	91.80 € /mois
<b>E</b>	De 70 001 € à 90 000€	1 141 €	114.10 € /mois
<b>F</b>	Supérieur à 90 001 €	1 395€	139.50 € /mois

#### Réductions familles nombreuses :

Si plusieurs enfants dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (Sacré cœur et Saint François/Saint Joseph).

→ Remise accordée : 2 enfants : 10% 3 enfants : 20% 4 enfants (et au-delà) : 30%

- Cotisation APEL

21€ par an et par famille (Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education)

**ENVOIS POSTAUX** : 8€ par famille\*

**FONDS DE SOLIDARITÉ DE DON BOSCO** « *Tous unis pour l'Éducation* » : versement de 5€\*. Si vous souhaitez faire un don avec une déduction fiscale, remplir le coupon ci-joint.

\* Montant porté sur la facture annuelle.

#### RESTAURATION - DEMI PENSION

DEMI-PENSION 2 jours	DEMI-PENSION 3jours	DEMI-PENSION 4 jours
497.40€	746.00€	995.00€

NB : Un changement de régime ne peut se faire qu'**une seule fois** durant l'année scolaire et est prise en compte au 1<sup>er</sup> du mois suivant la demande.

#### REPAS OCCASIONNEL

Vous pourrez acheter des tickets de cantine au secrétariat de l'établissement, par chèque ou en espèce.

Prix du repas au ticket : **8.40 €**

NB : majoration de 50% du repas si repas non réglé en avance - voir convention financière, article 7c.

#### GARDERIE - ETUDE (toute heure commencée est due) :

<u>Matin (07h30 - 08h00) :</u>	Occasionnellement : 2.40€/séance	Mensuellement : 23.90€ (239€/an)
<u>Soir (17h00 - 18h00) :</u>	Occasionnellement : 6.30€/séance	Mensuellement : 50.10€ (501€/an)
<u>Soir (17h00-18h30) :</u>	Occasionnellement : 9.40€/séance	Mensuellement : 66.8€ (668€/an)

#### REGLEMENT

**Pour information** : La facturation est annuelle sur 10 mois (de septembre à juin) et vous sera envoyée **début octobre** ; les échéanciers de règlement se calculent sur **9 mois (du 10 octobre au 10 juin)**. Les chèques d'acomptes encaissés en juillet servent à couvrir la scolarité du mois de septembre.

**Ecole Maternelle et Primaire Jeanne d'Arc**

CS 30100 - 18 bis avenue Jules Ferry - 74207 THONON LES BAINS Cedex

☎ 04 50 71 90 48 📠 04 50 26 90 08

[www.jeannedarc-thonon.com](http://www.jeannedarc-thonon.com) [direction.ecole@jathonon.fr](mailto:direction.ecole@jathonon.fr)